

MAIRIE des CERQUEUX

2 & 4, rue du Vieux Logis 49360 LES CERQUEUX

Téléphone : 02.41.55.90.12 - Télécopie : 02.41.55.97.30 - E-mail : mairie.cerqueux@orange.fr - Site Internet : www.lescerqueux.mairie49.fr

Conseil municipal : séance du 6 septembre 2018

Étaient présents : Messieurs et Mesdames Poupard, Balada, Levesque, Gaboriau, Le Breton, Barbier, Vivion et Guetté.

Pouvoir : M. Bodin donne pouvoir à Mme Levesque

Absents excusés : MM. Courtois, Duveau et Point.

Absente non excusée : Mme Chevalier.

Finances

Redevance d'occupation du domaine public pour le réseau gaz – Le conseil municipal valide le nouveau calcul de la redevance : (Longueur de canalisations x 0.035 €) + 100 €. A ce montant, un coefficient de revalorisation est appliqué. Pour 2018, le montant maximum de la redevance est de : **(4 356 m x 0.035 € + 100 €) x 1.20 soit 303 €.**

Remboursement d'arrhes – Le maire informe que M. et Mme Bousseau, qui avaient réservé la salle du Cormier pour le 1^{er} septembre 2018, ont annulé la réservation au motif que la salle est trop petite pour la réunion qu'ils devaient organiser. Considérant que M. et Mme Bousseau connaissaient la configuration de la salle, le conseil municipal refuse de rembourser à M. et Mme Bousseau le montant des arrhes versées, soit 61.80 €.

Révision du loyer de la supérette – Le conseil municipal valide l'augmentation du loyer telle que prévue dans le bail signé le 01/07/2015. A compter du 1^{er} juillet 2018, le montant du loyer passe de 126.38 € à 127.61 €.

Affaires sociales

Rythmes scolaires – Depuis la rentrée scolaire, l'école est revenue à la semaine de 4 jours ce qui a entraîné l'arrêt des TAP. Joël Poupard précise que le Ministre de l'Éducation Nationale a annoncé la mise en place du « Plan Mercredi » le 20/06/2018. Le décret n° 2018-647 du 23/07/2018 (JO du 25/07/2018) modifiant les règles applicables aux accueils de loisirs a été reçu en mairie le 31/07/2018. Ce décret précise qu'à partir de la rentrée 2018, le temps périscolaire inclut les accueils de loisirs du mercredi qu'il y ait ou non école le matin, et de nouvelles règles font varier les taux d'encadrement de ces accueils en fonction de l'âge des enfants, de la conclusion d'un Projet Educatif de Territoire et, nouveauté, de la durée de l'accueil. Le décret précise également que la prestation versée par la CAF aux collectivités qui organiseront le « Plan Mercredi » sera majorée. La commission devra étudier ce dossier.

ALSH d'été – La fréquentation du mois de juillet a été très bonne avec en moyenne, par jour, 23 enfants la semaine 28, 45 enfants la semaine 29, 37 enfants la semaine 30. La moyenne de fréquentation du mois d'août est très nettement inférieure : 7 enfants par jour la semaine 34 et 12 enfants par jour la semaine 35.

Portail Berger-Levrault - Le démarrage avec le nouveau fonctionnement est bon.

Cérémonie du 11 novembre – Pas de nouvelle du comité organisateur de Maulévrier.

Repas des aînés – Le dimanche 21 octobre 2018. Les invitations vont être envoyées prochainement.

Bâtiments communaux

Salle St-Jacques – Le chantier a débuté le lundi 3 septembre 2018. Les réunions de chantier ont lieu chaque mardi à 8 h 30.

Aménagement du hall d'accueil de la mairie – Présentation des deux photomontages proposés par STB360. Les membres du conseil municipal trouvent que le premier montage comporte trop d'images et que le deuxième montage n'est pas assez représentatif de la commune. Demander à Stéphane Brégeon de refaire un montage en axant sur les bâtiments communaux (pas forcément sur l'église), sur la jeunesse, sur les entreprises et que la campagne soit moins présente.

Voirie – Urbanisme

Droit de préemption urbain – Le conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit pour la vente des immeubles situés : 14, rue des coquelicots, 4, rue St Jean et 34 bis, rue St Jean.

Stade – Les plantations existantes au pied de la haie située entre le terrain de foot et le parking de la maison de l'enfance vont être supprimées. Pascal Longuet doit faire plusieurs propositions pour le remplacement.

Accessibilité voirie et stationnement – Concernant le stationnement, pendant quelques mois, des séparateurs temporaires seront installés rue des chênes, afin de délimiter des places de parking à cheval sur le trottoir. D'autre part, suite à la demande du maire d'étudier la possibilité de faire des marquages au sol pour indiquer aux personnes malvoyantes l'entrée des bâtiments publics (mairie, salles, maison de l'enfance, etc.), le conseil municipal décide de relancer le cabinet qui était chargé du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) pour demander des conseils dans ce domaine et pour l'organisation du stationnement dans les rues.

Butte TRS/Lotissement Espoir – La commission propose de ne pas faire de clôture de séparation mais propose de mettre quelques points de séparations (piquets tous les 15 à 20 mètres) pour pouvoir procéder facilement au broyage du terrain. La commission propose d'enlever la clôture qui sépare le chemin de la butte afin de permettre un meilleur entretien.

L'aménagement de cette butte sera revu ultérieurement en commission.

Travaux de voirie extramuros (ADC) – Les travaux suivants sont prévus :

- Fluxé sur le chemin de la Sévrie, du Puy Aubrun, voie communale n° 5, chemin de la Gettière
- Revêtement sur les chemins « Les Gâts » et « Bellevue »

A noter que toutes les routes communales et les chemins ruraux ont été recensés et évalués de façon à établir un programme d'entretien annuel.

Zones humides – Le maire présente le projet de l'entreprise Pasquier pour le réaménagement du ruisseau de la Pommeraie. Ce réaménagement entre dans le cadre de la compensation rendue nécessaire par la création du bassin de rétention créé en partie sur une zone humide.

Ce reméandrage empiète sur une partie de la réserve foncière qui est louée à M. Rochais. Ces terrains ne pourront donc plus être loués et le loyer devra être revu en conséquence.

TRS – Le bassin de rétention est opérationnel ce qui devrait éviter les problèmes de refoulement des égouts au niveau du cimetière en cas de fortes pluies.

Le maire va contacter l'entreprise pour demander à ce que l'éclairage du parking soit réglé de façon à ne pas gêner les riverains de la rue des chênes.

Programme locatif Maine-et-Loire Habitat - La décision relative à la construction des 10 logements sera prise le 04/10/2018 par l'organisme.

Centre-bourg – La réunion pour la levée des réserves est prévue le jeudi 20/09/2018 à 14h00.

Compteur de gaz communicant Gazpar- GRDF s'est engagé à remplacer tous les compteurs gaz du département par des compteurs communicant avant fin 2022. Préalablement, une antenne de télérelève doit être installée sur la commune. Après étude, le seul endroit possible est sur la salle de sport.

Projet de création d'une unité de méthanisation à Maulévrier –L'enquête publique relative à l'installation classée se déroulera du 17/09/2018 au 17/10/2018. Le dossier est consultable au secrétariat de mairie. Le conseil municipal sera amené à délibérer sur le dossier lors de la prochaine réunion.

Routes départementales – Michel Le Breton attire l'attention du conseil municipal sur l'état des routes départementales qui se dégradent.

Aire de jeux du lotissement du Champ Blanc – Voir si un ou deux bancs peuvent être installés sur l'aire de jeux.

Agglomération du Choletais

Approbation du rapport d'activité – Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activité 2017 de l'Agglomération du Choletais.

Convention broyage des déchets verts - Dans le cadre de ses actions en faveur de la prévention des déchets, l'Agglomération du Choletais (AdC) souhaite accompagner les communes dans la réduction de leurs déchets verts, d'autant plus que ceux-ci ne seront plus acceptés en déchèteries courant septembre 2018. Pour cela, elle a décidé de mettre à disposition des communes un service gratuit de broyage pour favoriser le recyclage des déchets végétaux sur place, notamment en paillage sur les espaces verts municipaux. Ce service accompagne la formation permettant de réduire ses déchets. Le maire est autorisé à signer la convention « Broyage de déchets verts » proposée par l'Agglomération du Choletais.

Environnement

- Les achats de fleurs vont être possibles via les serres de l'ADC.
- Depuis le 1^{er} septembre 2018, la station d'épuration est gérée par VEOLIA. En principe, le personnel communal ne doit plus y faire d'entretien. Il n'y aura plus de brassage.

Aménagement

- Présentation du projet de SCOT au début de la prochaine réunion de conseil municipal (30 mn) le 04/10/2018.
- Réunion avec les services de l'État le 11/09/2018 pour étude du projet Transports Brémond.
- Réunion le 11/09/2018 pour voir sur zone ce qui est autorisé en dehors du bourg.
- Réunion le 27/09/2018 avec les agriculteurs pour expliquer ce qui est autorisé sur les haies répertoriées et les zones humides.

Culture - Spectacle vivant dans les communes : une réunion est prévue le 17/09/2018 pour avancer sur le projet.

Sentiers de randonnées - Le balisage des sentiers de randonnées a été fait durant l'été par l'association l'Eclaircie. La commune n'a pas été informée préalablement de cette intervention.

Questions diverses

Affichage aux entrées de bourg – Certaines affiches restent longtemps après la date de la fête. Un rappel devra être fait aux associations afin qu'elles soient enlevées rapidement.

Animaux errants – Béatrice Balada demande qu'un message soit mis dans le Cerqueux-Infos par rapport à la responsabilité des habitants qui possèdent des animaux domestiques et qui, soit les laissent divaguer et faire leur besoins sur le domaine public ou aboyer intempestivement.

Prochaines réunions

Conseil Municipal :	Jeudi 4 octobre 2018	20h15
Maire/adjoints	Mardi 2 octobre 2018	20h00
Commission Affaires sociales	Mardi 11 septembre 2018	20h30
Commission bâtiments	A définir	
Commission Voirie	Lundi 17 septembre 2018	20h00